

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 2048 rendant exécutoire la délibération n° 340/6° IL, du 16 décembre 1966 de l'Assemblée territoriale, portant ouverture de crédits additionnels au budget annexe du port de Djibouti pour l'exercice 1966

n° 2048

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 décembre 1966

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1967

Date du numéro
1 février 1967

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire à compter du 1° janvier 1967 la délibération n° 340/6eL du 16 décembre 1966 de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, portant ouverture de crédits additionnels au budget annexe du Port de Djibouti pour l'exercice 1966, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de : — sept cent quarante mille francs Djibouti (740.000 FD.) pour le budget ordinaire, et à la somme de : — trois millions deux cent cinquante mille francs Djibouti (3.250.008 F.D.) pour le budget extraordinaire: